

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Département du Pas de Calais
Arrondissement de Lens
Canton de Hénin-Beaumont 2
Commune de Drocourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-019
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE LA SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE DE L'ARTOIS
SPL

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	23
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	23

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie LOUBETTE est désignée comme secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1531-1 relatif aux sociétés publiques locales ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale SPL de l'Artois ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022-024 en date du 19 mai 2022 portant adhésion de la commune à la SPL de l'Artois et approuvant la concession d'aménagement de la Cité de la Parisienne à Drocourt et désignant un représentant de la commune au comité de contrôle analogue ;

Vu le courrier en date du 25 mars 2026 portant recomposition du Conseil d'Administration et désignation au sein des instances de la SPL

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein des différentes instances de la SPL et notamment au sein de l'assemblée spéciale, de l'assemblée générale et du comité de contrôle analogue de la SPL de l'Artois ;

Considérant que la commune de Drocourt est actionnaire de la Société Publique Locale SPL de l'Artois, et qu'à ce titre, elle participe à sa gouvernance ;

Considérant que les collectivités actionnaires exercent sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, notamment par l'intermédiaire d'un comité de contrôle analogue ;

Considérant qu'il convient, pour assurer la représentation du comité, de désigner un nouveau représentant, en remplacement du représentant précédemment désigné.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER M. BRICOURT Jean-Bernard** afin de représenter la collectivité au sein des instances de la SPL de l'Artois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Anne-Marie LOUBETTE

LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

